

.....

**Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée,
55 Rue du Faubourg-Saint Honoré
75008 Paris**

..... Le 30 janvier 2019

Monsieur le Président,

Lors de votre déclaration du 27 novembre 2018, vous avez souhaité, compte tenu de « l'alarme environnementale », mettre en place une « grande concertation de terrain sur la transition écologique et sociale ». Nous souhaitons vous faire part de nos interrogations sur les orientations de l'Etat en matière de transition énergétique.

Nous nous référons au caractère constitutionnel de la protection de l'environnement (Charte de l'Environnement) et aux conventions qui régissent la démocratie environnementale (convention d'Aarhus notamment). Quant à l'aspect technique, il est porté par la loi de transition énergétique qui inscrit comme prioritaire la baisse des émissions de CO2 et en second lieu l'investissement dans les énergies renouvelables parmi lesquelles les énergies intermittentes sont celles dont l'efficacité technique et économique est la plus réduite.

Votre annonce d'une multiplication par trois du nombre d'éoliennes terrestres (8 000 à ce jour), détonne tant avec l'idée de concertation qu'avec l'objectif de réduction des GES. Objectivement, nous la comprenons mal. En effet, on constate que l'augmentation de 47% de la puissance installée des EnR intermittentes (éolien et solaire) sur quatre ans en France, s'est accompagnée, sur la même période, d'une augmentation de 75% du CO2 lié à la production électrique (source : RTE). L'intermittence de ces EnR requiert soit des capacités de substitution émettrices de CO2, soit des capacités de stockage au coût pharaonique (exemple, 1 TWh stocké en batteries coûte environ 100 Mds € pour seulement 20 ans), soit des effacements de consommation soi-disant volontaires que nous refusons. Les premières victimes en seront, par construction, les personnes les plus vulnérables et les plus démunies.

Dans le contexte énergétique français, agir sur la part de CO2 relevant de l'électricité, c'est agir sur le plus faible des facteurs de production de GES. Les sources majeures de production de CO2 en France sont l'habitat (plus de 40 %), les transports et l'industrie (plus de 40 %). Or, l'amélioration de l'habitat ne sera dotée en 2019 que de 874,1 M€ (budget de l'ANAH). Il en est de même en matière de rationalisation des transports routiers et le redéploiement de solutions ferroviaires.

Cette orientation démesurée en faveur des EnR résulte d'un lobbying financé par les opérateurs éoliens (cela a été signalé à la justice). En la poursuivant, vous imposeriez à la Nation une dépense de près de huit milliards d'euros par an. Déjà ont été **engagés par l'Etat plus de 121 milliards d'Euros sur quinze ans** (rapport 2018 de la Cour des Comptes). Les opérateurs privés ont mis la main sur ce budget et en tirent des dividendes qui ont une fâcheuse tendance à quitter le territoire français.

Nous souhaitons une réorientation de ces sommes gigantesques vers les transports, l'industrie et l'habitat, en particulier la rénovation énergétique des bâtiments : vous feriez ainsi d'une pierre deux coups puisque vous lutteriez alors contre la précarité énergétique qui affecte tant de nos concitoyens.

Des économies de 7 à 8 milliards d'euros par an permettraient également d'embaucher immédiatement 30.000 à 40.000 jeunes chercheurs sortis de nos écoles. Il s'agit d'offrir à la France une puissance d'innovation retrouvée.

L'alarme en provenance de nombreux scientifiques sur l'érosion de la **biodiversité** a été heureusement relayée par votre gouvernement qui a fait de 2018 l'année de la biodiversité. La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est inscrite dans la loi française. Les atteintes produites par les aérogénérateurs à la biodiversité, particulièrement sur l'avifaune et les chiroptères, sont signalées par les naturalistes. Tout aménagement qui met en cause l'état de conservation d'une espèce, étant contraire aux réglementations et engagements nationaux ou internationaux sur la préservation de la biodiversité, devrait être désormais interdit et a fortiori non renouvelé.

Le déploiement de l'industrie éolienne malmène la Charte de l'environnement, partie intégrante de la Constitution. De nombreuses études internationales démontrent l'effet néfaste sur la **santé humaine** et animale des sons de basses fréquences et infrasons produits par les éoliennes. L'Académie de Médecine (9 mai 2017), l'ANSES (30 mars 2017) et l'OMS invitent les autorités à faire progresser l'état des connaissances sur l'impact des nuisances sonores et visuelles des éoliennes sur la santé humaine. Le principe de précaution et les études recommandées par ces organismes devraient être mis en œuvre sans plus tarder.

Enfin, les aérogénérateurs détruisent le **patrimoine paysager**, dont nous ne sommes que les dépositaires, qui est un élément du bien-être des habitants et une des sources majeures du tourisme français.

Les projets d'aérogénérateurs font l'objet de contestation dans 70 % des cas. Nous nous interrogeons sur la place donnée à l'écoute des citoyens. La « dématérialisation » de l'enquête publique est en cours d'expérimentation. Le droit de recours de nos associations devant la justice administrative vient d'être gravement limité par décret. Vous affirmez vouloir susciter une société de confiance. Nous constatons donc que dans le domaine de la transition énergétique, le dialogue est bien mal engagé. Dans la concertation que vous voulez mettre en place, nous vous demandons d'entendre les centaines de milliers d'adhérents de nos associations réparties sur tout le territoire pour la défense de l'environnement, contre l'invasion de nos territoires par l'industrie éolienne.

Nous partageons votre vision de la situation environnementale et de la fracture territoriale. Agissons de manière cohérente par une politique ciblant effectivement la réduction des GES, la lutte contre la précarité énergétique et une transition énergétique voulue et acceptée par les citoyens. Refusons une politique dictée par des lobbies financiers et industriels qui poursuivent d'autres objectifs.

C'est dans ce contexte que nous vous demandons, Monsieur le Président :

- D'instaurer un moratoire sur le déploiement de l'éolien industriel.
- De faire réaliser des évaluations récurrentes et comparatives de la performance des diverses énergies renouvelables sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques.
- D'impulser une nouvelle orientation des financements de la transition énergétique vers la recherche sur les énergies, l'amélioration de l'isolation des habitations et les divers programmes visant à réduire la production de CO2 dans les transports et à inciter aux économies d'énergie.
- D'inviter nos fédérations et associations à la concertation que vous mettrez en place.

Souhaitant que 2019 soit une année faste pour la France, pour la défense de notre avenir et de celui de nos enfants, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre très haute considération.

.....